

COMMUNE DE PUSIGNAN

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Projet de modification N°6
Plan Local d'Urbanisme*

***Orientations d'Aménagement
et de Programmation [OAP]***

Juin 2024



Les secteurs OAP

- Localisation
- Echancier prévisionnel
- Hiérarchie des voies
- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5

1. Localisation



Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5





- Urbanisation à court terme
- Urbanisation à moyen terme

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5

Hiérarchie des voies existantes



Secteur 1 : habitat, commerce et la nouvelle place du village

Etat des lieux

Paysage

- Secteur à dominante minérale
- Présence du végétal à travers les jardins privés.

Accessibilité

- Secteur traversé par la voie principale (RD 517) et situé au carrefour de voies secondaires (rue de la Gare, de l'Egalité et route de Jonage).
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Bâti traditionnel le long des voies structurantes (réseau primaire et secondaire).
- Typologie : habitat individuel en bande ou individuel dense (R+1, R+2)

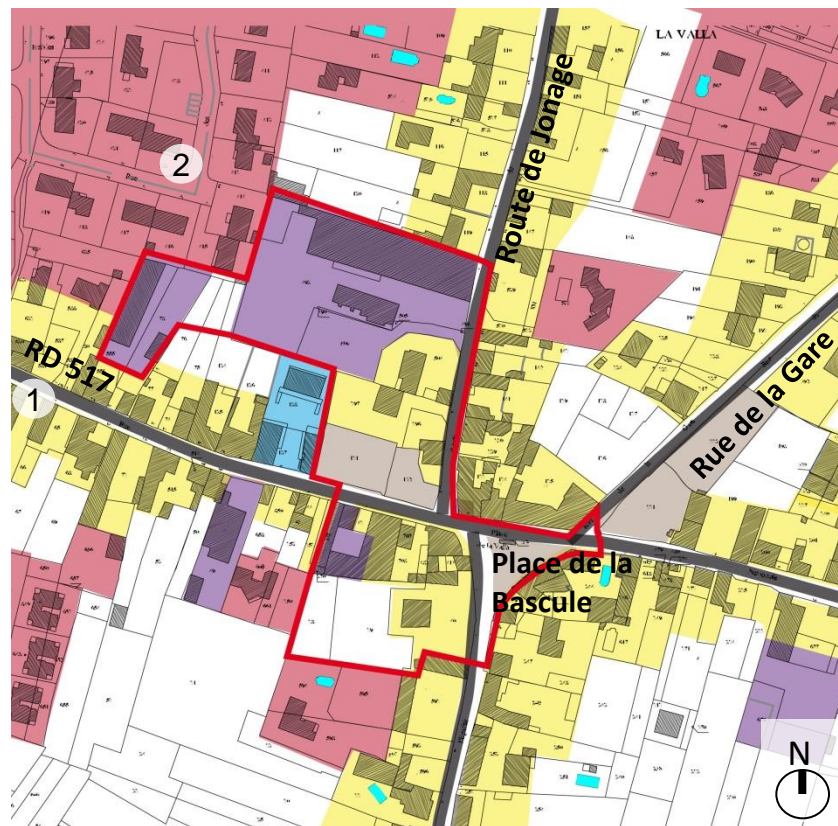
Environnement

- Secteur de bruit lié à la RD517 (100 m de part et d'autre de l'axe de la voie) et à la RD6E (30 m).
- Aléa retrait/gonflement des argiles faible
- Zone D du PEB (isolation phonique obligatoire)

Objectifs

Conforter et épaissir le centre bourg en termes de fonction et d'image :

- ✓ Densifier l'existant et mixer les typologies bâties
- ✓ Renforcement des surfaces commerciales
- ✓ Création d'une place publique
- ✓ Requalification de la RD 517
- ✓ Développement d'un maillage doux



- Tissu ancien (R+1, R+2)
- Tissu récent (R+1)
- Tissu récent (collectif R+1, R+2)
- Activités économiques
- Voirie existante
- Périmètre OAP - secteur 1



Orientations d'aménagement

Vocation

- Centre communal multifonctionnel : habitat, commerces et services de proximité

Parti d'aménagement

- Restructuration du centre bourg:
 - reprise des espaces publics (place et voies)
 - opération d'aménagement sur tènements mutables (habitat diversifié et activité, voies nouvelles,...)
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences)

Forme urbaine

- Z1 et Z3: Collectif en R+2+Comble ou attique
- Z2: Intermédiaire et individuel dense en R+2 maximum

Desserte viaire, accessibilité

- Requalification de la RD 517 et de la partie Sud de la Route de Jonage.
- Création de voies nouvelles (desserte, piétons et cycles)
- Aménagement de stationnements au niveau du nouvel espace public.

Nota : le projet permettra de déterminer le nombre et le type de gestion du stationnement, ainsi que la configuration des carrefours.

Stationnement

- Places de stationnement à réaliser dans le volume de la construction pour les collectifs
- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Orientations d'aménagement

Environnement

- Traitement végétalisé de la place publique.
- Prendre en compte les ombres portées.
- Recul vis-à-vis des voiries et agencement des logements pour limiter les nuisances acoustiques.
- Orientation N/S des logements autant que possible.
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.
- Limitation des surfaces imperméabilisées, privilégier les revêtement poreux.
- Accompagner les cheminements doux d'une trame herbacée et/ou arborée.
- Privilégier les essences locales.
- Perméabilité des clôtures.
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Une centaine de logements dont:
 - Environ 90 en collectifs
 - Une dizaine en intermédiaire et individuel.
- Environ 85 logements à l'hectare (tènement de plus de 1 ha)

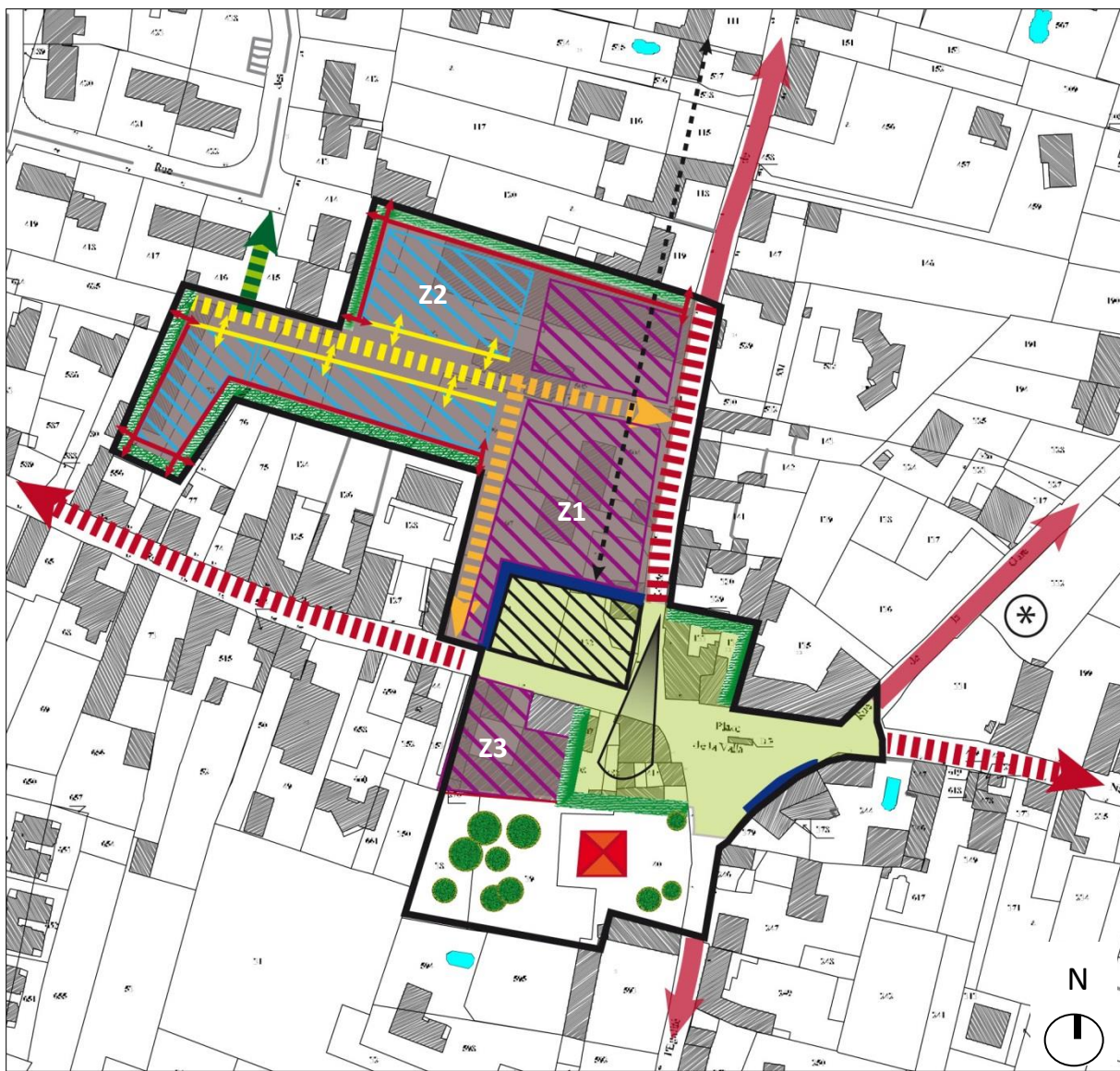
Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m2 de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

Échéance

- court terme

Secteur 1 : habitat, commerce et la nouvelle place du village



Légende

- Périimètre OAP
- Habitat collectif
- Habitat intermédiaire et individuel
- Espace public à requalifier
- Place publique à créer
- Rez-de-chaussée commercial
- Ligne de retrait à maintenir (implantation de nouvelles constructions)
- Implantation des constructions 6m minimum (limites séparatives)
- Implantation des constructions 5m minimum (voies)
- Traitement végétal des limites
- Préserver le parc boisé
- Protéger et conserver la maison de maître
- Préserver les cônes de vue
- Voie à requalifier
- Voie secondaire à créer
- Voie de desserte à créer
- Hypothèse de cheminement piéton/ cycle à créer
- Parking rue de la Gare :**
A long terme une opération de recomposition pourra être envisagée en association avec la libération de parcelles limitrophes.

Etat des lieux

Accessibilité

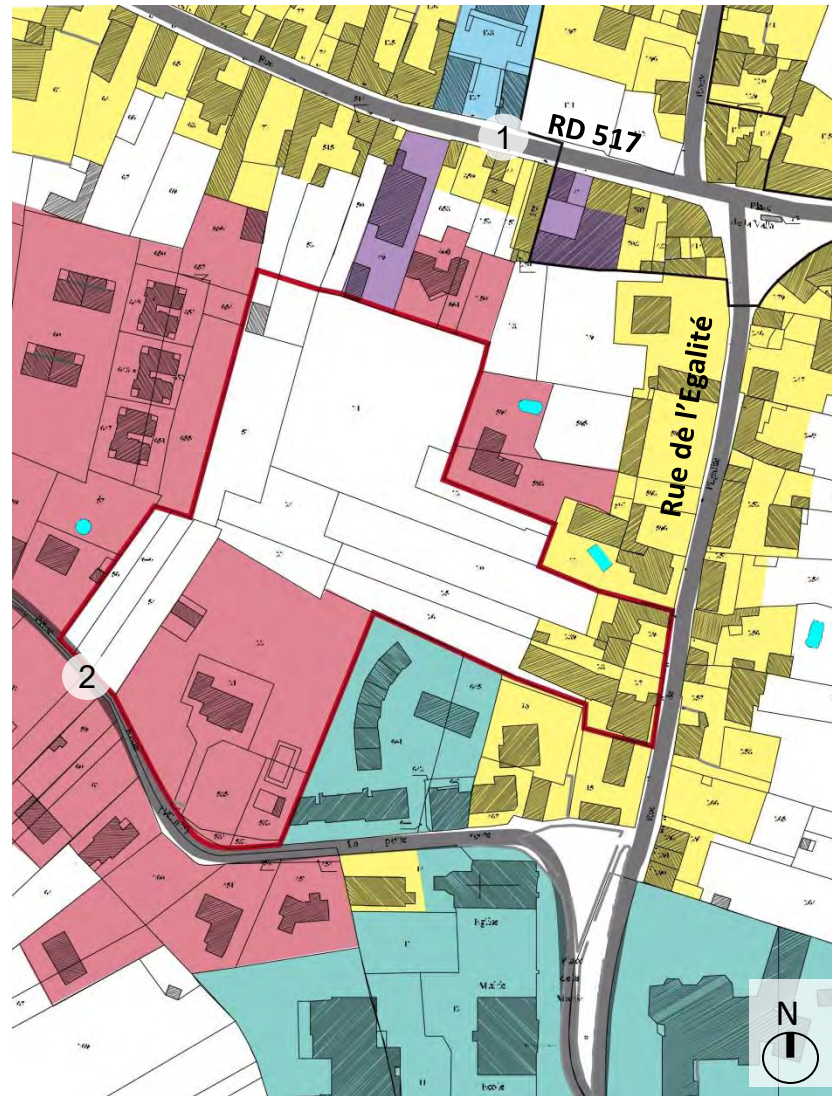
- Secteur bordé par la voie principale (RD 517) et la rue de l'Égalité
- Secteur enclavé
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Bâti traditionnel le long des voies structurantes (réseau primaire et secondaire).
- Bâti récent le long de la Petite Route et en fond de jardin du tissu ancien.

Environnement

- Risque faible de glissement de terrain (constructibilité non soumise à dispositions particulières vis-à-vis des mouvements de terrain)
- Espace de respiration au sein des secteurs urbains denses.
- Zone D du PEB (isolation phonique obligatoire).



- Tissu ancien (R+1, R+2)
- Tissu récent (R+1)
- Tissu récent (collectif R+1, R+2)
- Activités économiques
- Pôle d'équipement
- Voirie existante
- Périmètre OAP - secteur 1



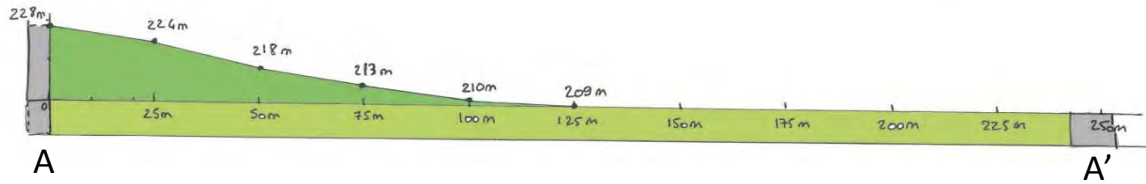
Secteur 2 : habitat, et voie douce



Etat des lieux

Paysage

- Forte présence du végétal à travers les jardins privés, les boisements et la haie.
- Relief (talus)



Objectifs

Créer de nouveaux logements diversifiés et relier les centralités communales:

- ✓ Densifier le cœur d'îlot par un panachage du bâti.
- ✓ Désenclaver le secteur pour le rendre accessible aux piétons et vélos.
- ✓ Préserver le caractère paysager des jardins.



Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'habitat mixte et de liaison verte (cycle et piéton) entre les centralités majeures de la commune.

Parti d'aménagement

- Réalisation de petits collectifs, intermédiaires et individuels.
- Préservation des masses arborées présentes sur le secteur et confortement de l'ambiance de parc et jardin.
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences).

Forme urbaine

- Z1 : Collectif en R+2+Comble ou attique
- Z2: Individuel en R+1 maximum
- Z3: Intermédiaire et individuel dense en R+2+ comble ou R+1+attique

Desserte viaire, accessibilité

- Aménagement d'une promenade verte reliant la nouvelle place de la Bascule (via la RD 517) au pôle d'équipement de la mairie, assurant une continuité piétonne et cycle entre les pôles structurants de la commune.
- Création d'une voie principale en sens unique (Sud/Nord) de type venelle pour limiter le trafic.

Stationnement

- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Orientations d'aménagement

Environnement

- Gestion du ruissellement en lien avec le relief.
- Accompagner les cheminements doux d'une trame herbacée et/ou arborée.
- Privilégier les essences locales.
- Perméabilité des clôtures.
- Privilégier les revêtements poreux, limitant le ruissellement.
- Orientation N/S du bâti autant que possible.
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Une soixantaine de logements dont:
 - Environ 50 en collectifs et intermédiaires
 - Une dizaine en intermédiaire et individuel.

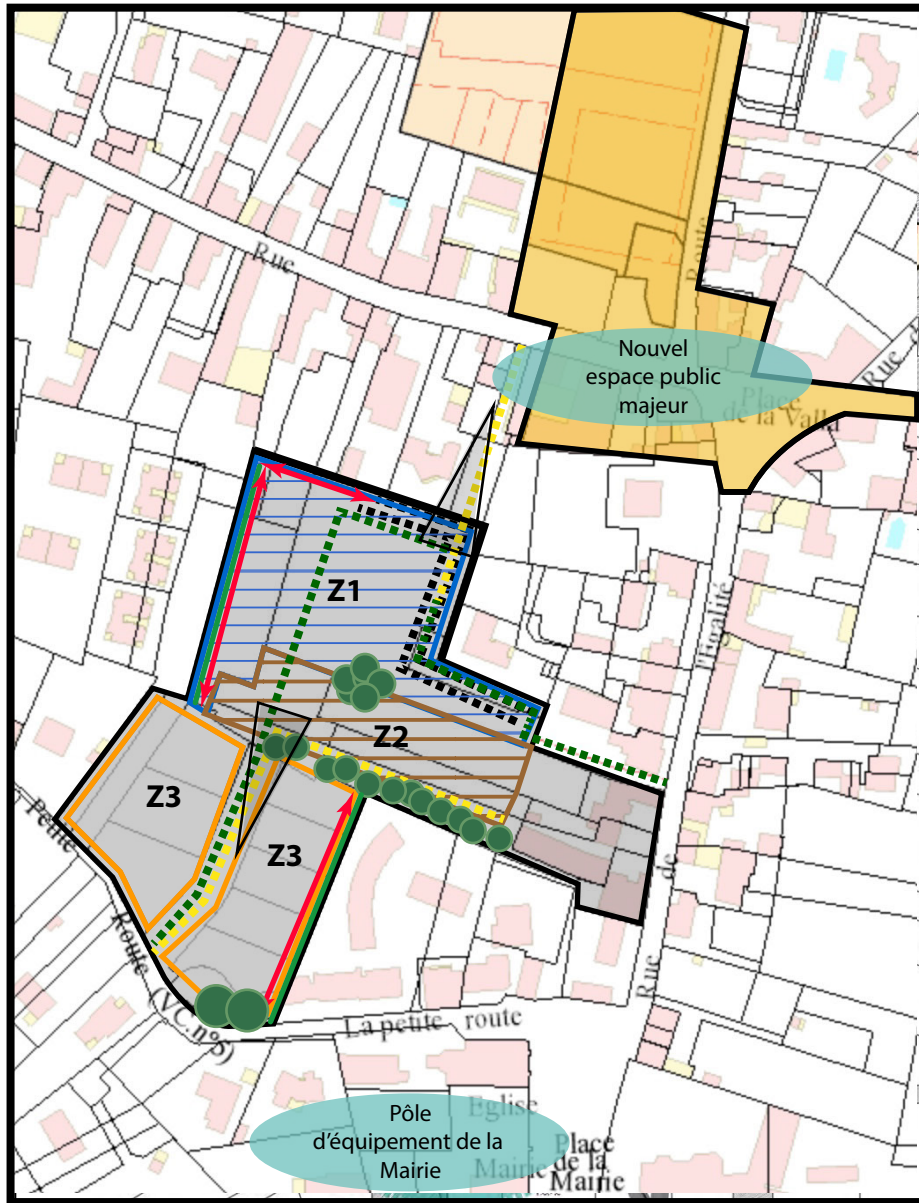
Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m² de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

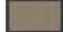










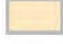


Échéance

- moyen terme

Secteur 2 : habitat, et voie douce



Légende

-  Périmètre de l'OAP
-  Habitat individuel, intermédiaire, et collectif
-  Masses arborées existantes / parcs et jardins (Cf. Règlement : article L.123 -1-5 III 2 ° du CU)
-  Traiter les limites
-  Bâti: recul minimum 10 m par rapport à la limite de propriété
-  Bâti : recul minimum h/2 (limites de propriété)
-  Voie de desserte existante
-  Voie de desserte à créer
-  Hypothèse de liaison
-  Voie piétonne et cycle à créer
-  RD 517 à requalifier
-  Espace public requalifié + création d'une place
-  Centralité communales
-  Préservation de cônes de vue

Secteur 3 : secteur résidentiel

Etat des lieux

Paysage

- Secteur à dominante minérale
- Présence du végétal à travers les jardins privés.

Accessibilité

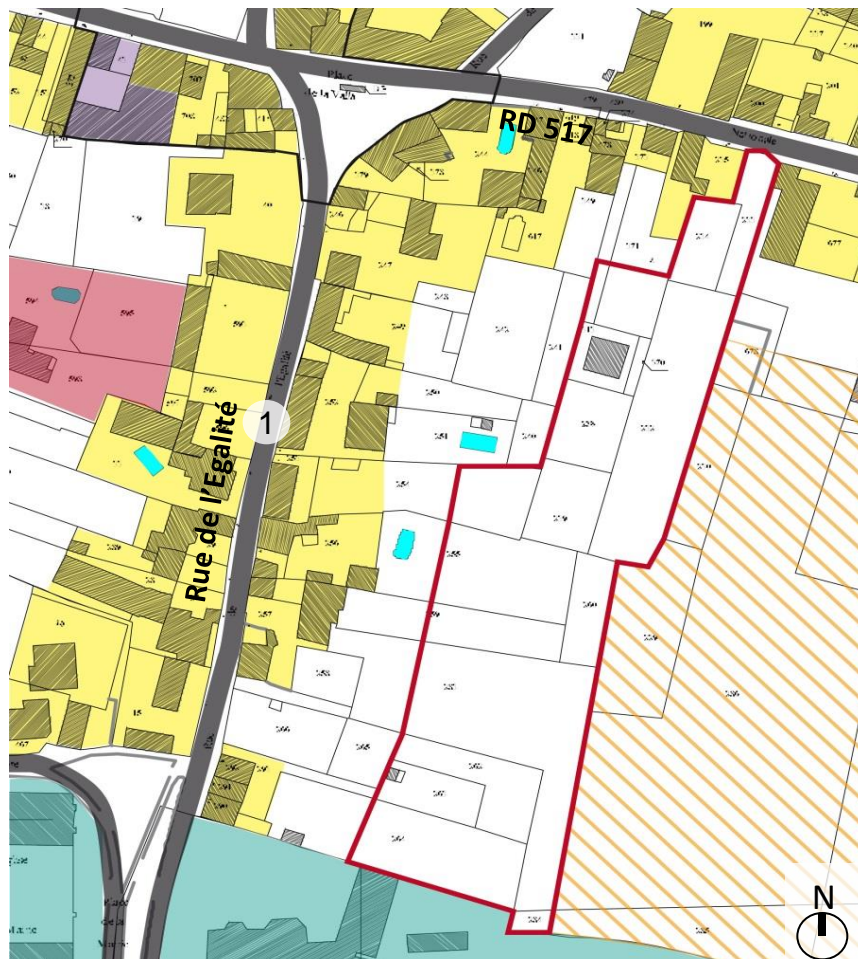
- Secteur traversé par la voie principale (RD 517) et situé au carrefour de voies secondaires (rue de la Gare, de l'Egalité et route de Jonage).
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Bâti traditionnel le long des voies structurantes (réseau primaire et secondaire).
- Typologie : habitat individuel en bande ou individuel dense (R+1, R+2)

Environnement

- Risque faible de glissement de terrain (constructibilité non soumise à dispositions particulières vis-à-vis des mouvements de terrain).
- Secteur de bruit lié à la RD517 (100 m de part et d'autre de l'axe de la voie).



- Tissu ancien (R+1, R+2)
- Tissu récent (R+1)
- Tissu récent (collectif R+1, R+2)
- Activités économiques
- Pôle d'équipement
- Projet en cours (lotissement)
- Voirie existante
- Périmètre OAP - secteur 1



Objectifs

Créer un secteur d'habitat

- ✓ Densifier les fonds de parcelles
- ✓ Désenclaver le secteur et privilégier les déplacements piétons.
- ✓ Préserver la végétation existante.

Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'habitat résidentiel.

Parti d'aménagement

- Densification des fonds de parcelles par la réalisation de logements intermédiaires et individuels
- Maintien des masses arborées présentes
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essences locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences)

Forme urbaine

- Z 1 : Intermédiaire en R+2 ou R+1+attique
- Z 2: Individuel en R+1

Desserte viaire, accessibilité

- Création d'une nouvelle voies de desserte (type venelle)
- Aménagement d'un cheminement piéton pour relier directement le secteur au pôle d'équipement au Sud

Stationnement

- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Environnement

- Orientation N/S du bâti autant que possible.
- Privilégier les essences locales
- Perméabilité des clôtures
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Environ 25 logements dont:
 - Une douzaine en intermédiaire
 - Une douzaine en individuel.
- 22 logements à l'hectare (tènement de plus de 1ha)
- Nota: la densité déterminée sur ce tènement est la résultante d'une étude de capacité prenant en compte le caractère et les contraintes du site

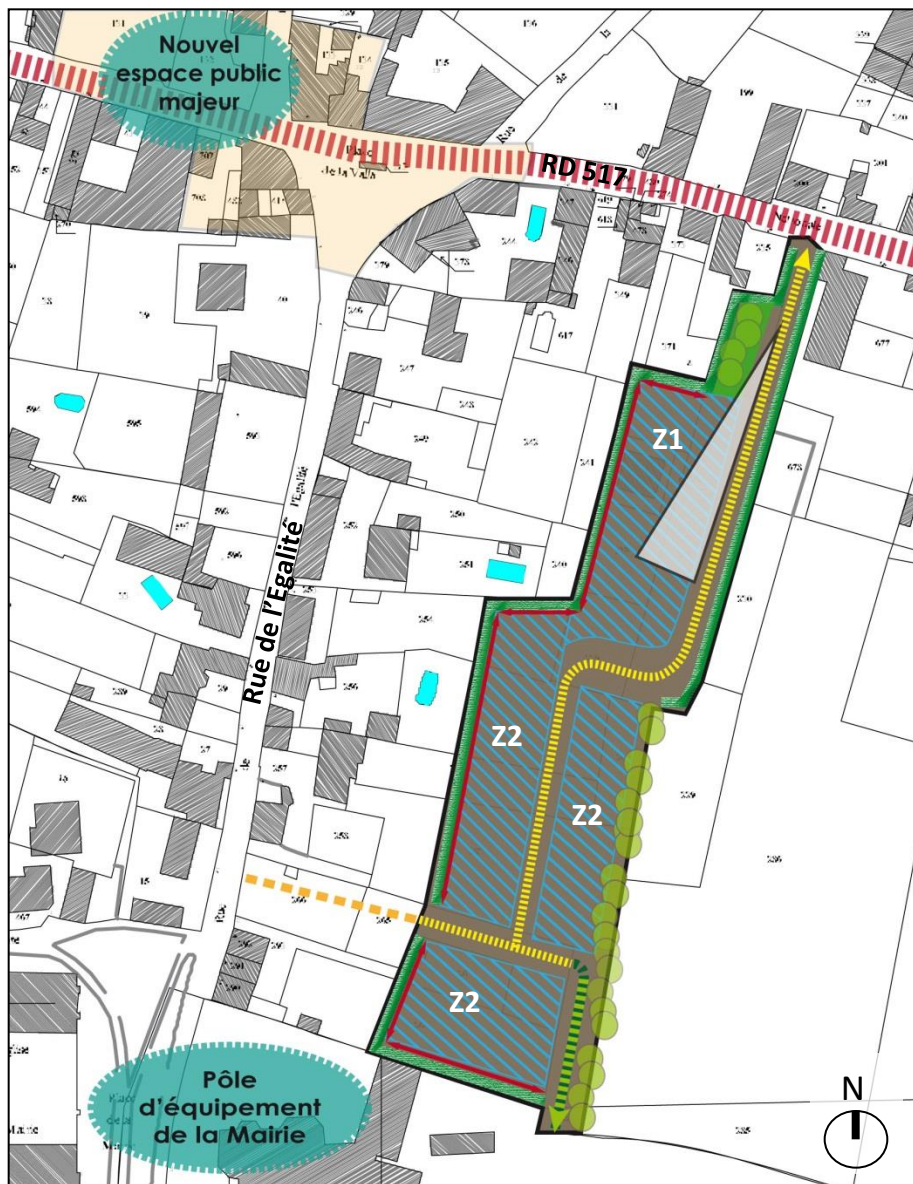
Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m² de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

Échéance

- Moyen terme

Secteur 3 : secteur résidentiel



Légende

-  Périmètre de l'OAP
-  Habitat intermédiaire et individuel
-  Traiter des limites
-  Préserver les masses arborées
-  Bâti : retrait minimum h/2 (limites de propriété)
-  Voie de desserte à créer
-  Voie piétonne et cycle à créer
-  Hypothèse de liaison
-  RD 517 à requalifier
-  Espace public requalifié + création d'une place
-  Centralité communales
-  Préservation de cônes de vue

Etat des lieux

Paysage

- Présence du végétal à travers les jardins privés.

Accessibilité

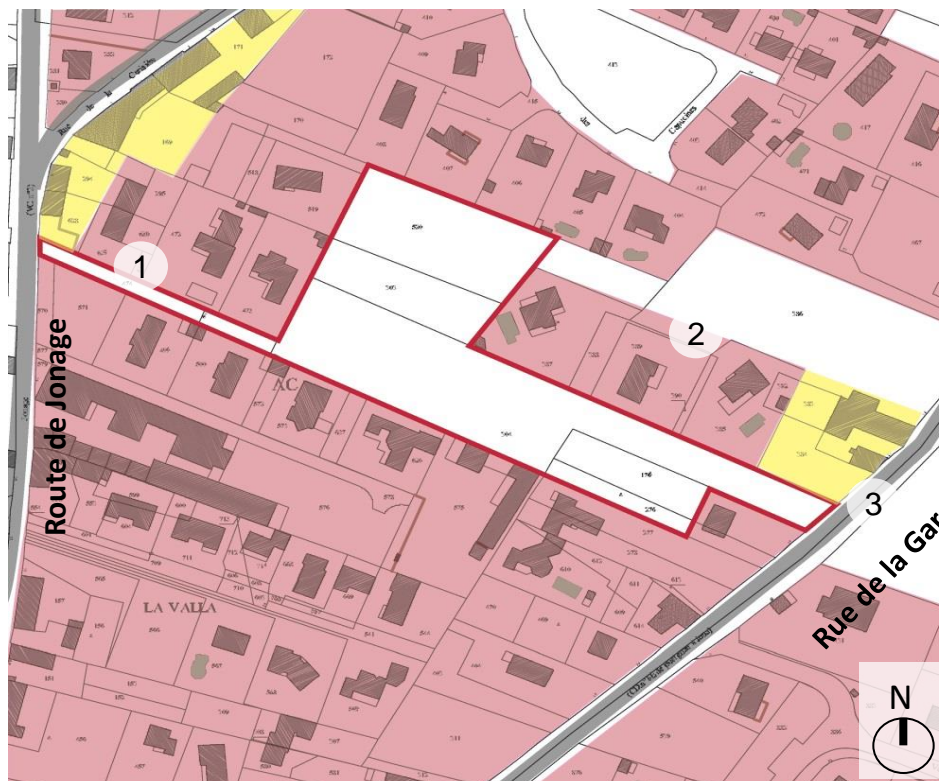
- Secteur enclavé, bordé par des voies secondaires (rue de la Gare, et route de Jonage).
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Secteur pavillonnaire récent.
- Typologie : habitat individuel isolé ou en bande (R+1, R+2)

Environnement

- Zone D du PEB (isolation phonique obligatoire).
- Secteur de bruit lié à la RD6E (30 m).
- Proximité d'une canalisation de transport de gaz.
- Aléa retrait/gonflement des argiles faible.



- Tissu ancien (R+1, R+2)
- Tissu récent (R+1)
- Voirie existante
- Périmètre OAP - secteur 1

Objectifs

- ✓ Créer un secteur d'habitat diversifié.
- ✓ Désenclaver ce secteur par la création d'une voie liaisonnant la rue de la Gare et la route de Jonage.



Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'habitat résidentiel.

Parti d'aménagement

- Densification du cœur d'îlot par la réalisation de logements intermédiaires et individuels
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences)

Forme urbaine

- Z1: Individuel en R+1
- Z2 : Intermédiaire R+1+attique

Desserte viaire, accessibilité

- Création d'une nouvelle voie de desserte de type venelle.

Stationnement

- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Environnement

- Traitement des limites.
- Orientation NS du bâti autant que possible.
- Limiter les surfaces imperméabilisées.
- Végétalisation de l'espace commun.
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Environ 22 logements dont:
 - Environ 14 en intermédiaire
 - Une huitaine en individuel
- 22 logements à l'hectare (tènement de plus de 1ha)
- Nota: la densité déterminée sur ce tènement est la résultante d'une étude de capacité prenant en compte le caractère et les contraintes du site

Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m² de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

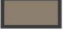





Échéance

- Court terme

Secteur 4 : secteur résidentiel



Légende

-  Périmètre de l'OAP
-  Habitat intermédiaire et individuel
-  Traiter les limites
-  Voie de desserte à créer
-  Espace commun
-  Bâti : retrait minimum h/2 (limites de propriété)

Secteur 5 : secteur commercial

Etat des lieux

Paysage

- Présence du végétal à travers les jardins privés.
- Ouverture sur le paysage agricole au Nord.
- Caractère vieillissant de la zone industriel, hétérogénéité des clôtures et des matériaux.

Accessibilité

- Secteur situé au niveau de l'échangeur du contournement Nord.
- Ce secteur marquant l'entrée de ville Nord et relié au centre bourg via la route de Jons et la rue de la Gare.
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Secteur pavillonnaire récent.
- Typologie : habitat individuel isolé ou en bande (R+1, R+2)
- Secteur industriel de la zone du Mariage (hauteur max env 17 m)

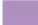
Environnement

- Aléa retrait gonflement des argiles faible
- Secteur du bruit lié à la présence de l'échangeur du contournement Nord
- Zone C du PEB (isolation phonique obligatoire).
- A proximité d'une canalisation de transport de gaz (antenne de Charvieu Chavagneux)



 Périmètre OAP

 Tissu pavillonnaire récent (R+1)

 Tissu industriel et artisanal

Echangeur contournement Nord

Objectifs

- ✓ Assurer une bonne accessibilité au site
- ✓ Prévoir une gestion des eaux pluviales à la parcelle
- ✓ Assurer la conservation des éléments forts de la végétation (peupliers,...)



Orientations d'aménagement**Vocation**

- Secteur à vocation commerciale et artisanale de portée communale (bassin d'emplois Nord-Est de la commune,....).

Parti d'aménagement

- Densification de la parcelle pour accueillir des activités commerciales et artisanales (coefficient d'emprise au sol limitée à 0,4) avec une surface de vente inférieure à 1000 m².
- Apporter un soin particulier aux traitements des limites (retrait + végétalisation) avec les voies (entrée de ville) et avec le tissu pavillonnaire. Traitement végétal : haie composée d'essences locales (4 essences minimum).
- Maintenir l'alignement d'arbres (peupliers) le long de la route de Jons.
- Pré-verdissement de toutes surfaces en attente de construction.

Forme urbaine

- Recherche d'une simplicité de volume et adaptation de(s) bâtiment(s) avec les constructions environnantes. Traitement soigné de toutes les façades. Interdiction d'implanter des enseignes en toiture.

Desserte viaire, accessibilité

- Un cheminement piétons et cycles est aménagé le long de la route de Jons pour faciliter les déplacements avec le centre bourg (un emplacement réservé est inscrit pour l'élargissement de la rue de Gare/ aménagement piéton)
- Organisation de l'accessibilité des camions de livraison et de la circulation de la clientèle.

Stationnement

- Végétalisation des poches de parking (arbres haute tige, arbres en cépée, arbustes,...)

Orientations d'aménagement**Environnement**

- Gestion de l'eau pluviale par noue (rétention/infiltration)
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.
- Orientation N/S du bâti autant que possible.
- Privilégier les essences locales
- Perméabilité des clôtures
- Traitement végétal: la valorisation d'une frange le long de la parcelle limitent l'exposition aux nuisances pour les habitations situées sur l'arrière.










Echéance**Échéance**

- court terme

Secteur 5 : secteur commercial



Légende

-  Périmètre de secteur OAP
-  Activités dédiées au commerce et à l'artisanat (surface de vente inférieure à 1000 m²)
Préverdurer toute surface en attente de constructions
-  Traitement végétal (arbres en alignement ou en bouquet)
-  Traitement végétal : haie + bouquets d'arbres
-  Traitement végétal : arbres haute tige + haie
-  Retrait de tout bâtiment : D = H avec 5 m minimum
-  Retrait de tout bâtiment : 5 m minimum
-  Accès unique
-  Cheminement piéton et cycle à créer en direction du centre bourg

Illustrations



Traitement des limites avec le tissu pavillonnaire

Panachage d'arbres de haute tige et d'arbustes : effet de masque végétal



Traitement de la limite avec la route de Vilette d'Anton

Plantation d'arbres en bouquet : effet de transparence